



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Avenant n°2 au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2023 Région Centre-Val de Loire

Préambule

La covid-19 est à l'origine d'une des plus graves crises sanitaires qu'ait connue notre pays et s'est accompagnée de réactions économiques en chaîne. Alors que le chômage était à son plus bas niveau depuis 10 ans lorsque la pandémie a frappé notre pays, il est reparti fortement à la hausse dès l'été 2020, fragilisant particulièrement les actifs les moins qualifiés.

Depuis le printemps dernier, notre économie est repartie vite et fort. Les entreprises tournent à plein régime et recrutent massivement. 2,4 millions de personnes ont ainsi été embauchées entre juin et août 2021, dont près de la moitié en CDI. Un tel niveau d'embauche est inédit depuis au moins vingt ans. Le taux de chômage est désormais revenu à son niveau de 2019.

Cette reprise s'accompagne de tensions de recrutement dans de nombreux secteurs, souvent déjà en manque de main d'œuvre avant la crise sanitaire. Les entreprises doivent également engager des transformations profondes, liées aux transitions écologique et numérique, encore accélérées par la crise, ce qui renforce les besoins d'ajustement des compétences. Parallèlement, notre pays fait face à un problème structurel de chômage de longue durée, qui s'est encore accentué du fait de la crise sanitaire et des perturbations qu'elle a engendrées sur le marché du travail. Nous sommes donc aujourd'hui dans une situation paradoxale, avec d'un côté des entreprises qui ne parviennent pas à recruter et, de l'autre, des chômeurs qui ne parviennent pas à retrouver un emploi.

Cette situation appelle une réponse immédiate et d'ampleur afin de ne pas entraver la reprise économique. S'il existe d'autres leviers pour répondre aux difficultés de recrutement, comme l'attractivité des métiers, les conditions d'emploi et de travail, sur lesquels les branches professionnelles doivent se mobiliser, la question des compétences reste centrale. Pour soutenir et amplifier la reprise économique, il est essentiel de miser résolument sur la formation des actifs et de poursuivre nos efforts en direction de ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail.

Nous conjuguons, depuis déjà près de trois années, nos actions pour démultiplier dans tous les territoires une offre adaptée de parcours de formation qualifiants, en réponse aux besoins de l'économie et au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, pour garantir aux

plus fragiles l'acquisition préalable d'un socle minimal de compétences clés, pour moderniser la formation professionnelle dans ses contenus et ses modalités.

Traduits dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2023, ces efforts coordonnés ont été porteurs de résultats. Il est fondamental aujourd'hui de les intensifier et les accélérer, parce que c'est au plus proche des territoires que les réponses aux tensions de recrutement seront les plus efficaces.

Nous nous engageons à amplifier nos actions pour soutenir la relance, en apportant des réponses « justes à temps » aux besoins de compétences des entreprises et permettant aux personnes en recherche d'emploi d'augmenter leurs chances de s'intégrer durablement dans l'emploi. C'est essentiel pour une économie plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire. C'est essentiel pour les actifs privés d'emploi, car ces domaines recrutent et créeront nos emplois de demain.

1. Proposer des parcours de formation supplémentaires pour répondre aux difficultés de recrutement, qui impliquent les entreprises dans la construction de solutions « sur mesure ».

Nous partageons le même constat : la co-construction, avec les entreprises elles-mêmes, de la réponse aux difficultés de recrutement est une condition de réussite des parcours de formation. Au-delà de garantir qu'ils soient parfaitement adaptés, la co-construction permet aussi d'instaurer un lien immédiat entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Cette offre sur mesure complète l'offre qualifiante cofinancée par le Pacte régional, dans le cadre du programme régional de formation pluriannuel de la Région.

2. Prioriser les demandeurs d'emploi de longue durée¹ dans l'accès aux formations, et en particulier celles qui impliquent l'entreprise et qui sont assorties d'une promesse d'embauche.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont souvent confrontés à des difficultés plurielles : perte de confiance ou de motivation, inaptitude, problèmes de santé... Nous devons donc renforcer notre effort à leur attention et déployer ensemble des réponses adaptées et inédites. En complément des actions conduites par Pôle emploi pour remobiliser tous les demandeurs d'emploi de longue durée, à travers un rendez-vous dédié et un diagnostic de situation permettant, le cas échéant, de déployer des actions d'accompagnement sur mesure, nous nous engageons à amplifier les parcours de formation adaptés aux besoins de ces personnes : actions de remise en dynamique professionnelle, d'acquisition de nouvelles compétences dans les secteurs qui recrutent, en privilégiant à chaque fois que cela est possible les formations en entreprises, assorties d'une promesse d'embauche.

3. Renforcer le dialogue État-Région-partenaires sociaux au plus près des territoires.

Le dialogue État-Région -partenaires sociaux, très actif en région Centre-Val de Loire au travers du CREFOP, doit permettre :

- D'échanger sur les achats et les offres de formation entre la Région, Pôle emploi et les branches professionnelles (dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective), la Région ayant compétence sur la coordination des achats ;
- De garantir aux conseillers du service public de l'emploi l'accès à une information sur l'ensemble de l'offre de formation et de veiller à ce que les nouvelles offres de formation sur mesure soient bien portées à leur connaissance ;

¹ au sens de la convention tripartite État-Pôle emploi-Unédic (demandeurs d'emploi n'ayant eu aucune activité pendant au moins 12 mois au cours des 15 derniers mois).

- D'assurer le suivi du plan et de conduire des actions d'amélioration en matière de sourcing des publics, de ciblage des actions sur les demandeurs d'emploi de longue durée et d'adaptation, en tant que de besoin, des programmes ou des parcours de formation.
- 4. Prolonger notre engagement réciproque conclu dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences en 2023.**

Afin d'assurer une continuité à l'effort de formation à destination des personnes en recherche d'emploi, nous prolongeons notre Pacte régional d'investissement dans les compétences pour l'année 2023. Cela implique à la fois le versement des financements État annuels du Pacte régional à la Région et la prolongation corollaire de l'engagement de maintenir le niveau de dépenses « socles » de la Région pour la formation des personnes en recherche d'emploi pour une année supplémentaire. Les priorités du Pacte et son équilibre en trois axes seront également prolongés pour un an.

Ces actions imposent une adaptation de notre Pacte régional d'investissement dans les compétences. Son cadre d'élaboration, que nous avons souhaité agile, adaptable au cours de sa mise en œuvre, le permet.

Les engagements réciproques de l'État et de la Région

L'avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2023 est conclu entre :

L'État, représenté par Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire,
Et

Le Conseil régional Centre-Val de Loire, représenté par François BONNEAU, son président.

Les signataires de l'avenant sont garants du respect du cadre de contractualisation et **s'engagent à :**

1. Proposer des parcours de formation supplémentaires pour répondre aux difficultés de recrutement.

En Centre-Val de Loire, l'État et la Région s'engagent à proposer des parcours de formation additionnels à destination des demandeurs d'emploi en 2022, ciblés vers les besoins immédiats de recrutement des entreprises.

- Les actions déployées dans ce cadre privilégient les parcours de formation qui impliquent fortement les entreprises, en partant de leurs besoins pour construire une offre de formation adaptée « sur mesure ».
- Les parcours de formation supplémentaires concernent les personnes en recherche d'emploi de tout niveau de qualification, et ciblent particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée.

Ces parcours de formation prennent notamment les formes suivantes :

- Des actions de formation construites sur mesure avec les entreprises pour répondre à leurs difficultés de recrutement, liées à un déficit de compétences sur le territoire, en amplifiant particulièrement les actions qui prévoient des promesses de recrutement à l'issue de la formation, déjà largement expérimentées dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences ; Pour accompagner les entreprises, les DEFI, véritables leviers de formation en situation de travail favorisant une sortie vers l'emploi seront dynamisés.

2. Renforcer l'accès des demandeurs d'emploi de longue durée à la formation.

Les parcours supplémentaires permettront de déployer, ou d'amplifier, une offre de formation adaptée de remise en dynamique professionnelle et/ou d'acquisition de nouvelles compétences dans un secteur qui recrute.

- Des actions préparatoires, qui permettent de remettre en dynamique professionnelle les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Des actions de mise en activité, qui permettent d'organiser la rencontre avec l'entreprise et de sécuriser l'employeur sur la capacité d'intégration des demandeurs d'emploi de longue durée dans un univers professionnel ;
- Des formations « Visa+ Parcours vers l'Emploi » pour les demandeurs d'emploi de longue durée les plus éloignés de l'emploi seront plus fortement mobilisées. Tous les dispositifs Visa et savoirs de base seront aussi disponibles pour les conseillers afin de renforcer cet accès à la formation ;
- Pour faciliter la persévérance en formation, le COMBO Parfait -- qui comprend une aide au permis de conduire -- sera élargi - aux adultes stagiaires de la formation professionnelle notamment les DELD et aux stagiaires des formations sanitaires et sociales. Le défaut de permis constitue un frein à l'accès aux formations et à l'emploi mais également, un levier d'attractivité pour ces formations.

3. Expérimenter de nouvelles actions permettant de répondre aux difficultés de recrutement.

“ L'expérimentation de parcours certifiants complets, démarrés par un demandeur d'emploi (sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle), puis finalisés suite à son recrutement par une entreprise qui s'engage à ce qu'il termine sa formation (alors qu'il a le statut de salarié).

- Ces parcours font l'objet d'un financement dans le cadre du Pacte régional jusqu'au terme de la formation, dès lors que les deux conditions cumulatives suivantes sont réunies :
 - La formation vise l'obtention d'une certification ;
 - L'employeur s'engage à libérer du temps au demandeur d'emploi recruté, afin qu'il puisse terminer sa formation certifiante et ainsi se présenter à l'examen.
- L'État et la Région s'engagent à suivre cette expérimentation au plus près de sa mise en œuvre, afin de lever les éventuels freins à la réalisation de ces parcours sans couture jusqu'à l'emploi. La Région engagera un dialogue, dans le cadre du CREFOP avec les partenaires sociaux pour les mobiliser sur l'identification d'entreprises voulant activer ce co-investissement pouvoirs publics – entreprises ou associations. L'engagement des entreprises est ici la clé pour s'assurer de ne pas laisser des demandeurs d'emploi remobilisés au milieu du gué, sans solution. Des partenariats (club des ETI, EPCI, TZCLD...) et actions seront également développés pour mobiliser les entreprises.

“ La formation en situation de travail (AFEST) mobilise un formateur – interne ou externe à l'entreprise – et un salarié ou demandeur d'emploi à former sur le lieu même du travail et en cours d'activité. Le matériau pédagogique principal est fourni par le travail. Cette modalité de formation est jugée intéressante notamment pour des demandeurs d'emploi qui peuvent méconnaître les conditions réelles de travail. L'AFEST permet une entrée directe dans l'entreprise. Afin de favoriser ces parcours AFEST, la Région étudiera la faisabilité d'un soutien à ce type d'intervention sur le territoire régional pour les personnes en recherche d'emploi en mobilisant les entreprises.

- “ Afin de répondre aux tensions de recrutement, il s'agit aussi de diversifier les publics accueillis. L'État mobilise des dispositifs en direction des NEETS. Publics NEETS, publics du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), meilleure information sur les parcours possibles vers l'emploi... Un plan de captation des publics doit être lancé avec un accompagnement des structures pour mieux informer sur l'offre de formation régionale, sa diversité. Cette proposition sera discutée avec les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) sur le volet formation professionnelle dans les prochaines semaines et trouvera une traduction opérationnelle au sein du Pacte.
- “ Concernant le décrochage des étudiants, une opération sera mise en œuvre pour très rapidement les identifier afin de pouvoir les accompagner pour un passage transitoire ou définitif vers les filières professionnelles. L'idée est de permettre à un étudiant sans projet professionnel réel de faire un pas de côté sur une formation « Élaboration du Projet Professionnel », par exemple, pour murir son projet et revenir en université ou se réorienter en formation professionnelle.
- “ Pour diversifier les publics à faire entrer en entreprise, la méthode de recrutement par simulation (MRS) a fait ses preuves. Pôle emploi manque parfois de moyens pour mobiliser cette méthode et capter des publics différents de ceux attendus traditionnellement. Avec l'accord de Pôle emploi, un abondement des moyens MRS sera possible dans le cadre du Pacte pour mettre en œuvre cette méthode autant que de besoin.
- “ Les Tiers-lieux déployés par la Région seront des lieux d'ancrage des formations notamment pour les publics DELD :
 - Un financement complémentaire à hauteur de 2 600 000 € a été notifié à la Région Centre-Val de Loire dédié aux dépenses liées au financement des Tiers-lieux de compétences
 - Ce financement est intégré à la convention financière annuelle 2022 du Pacte régional

4. Mettre en œuvre les parcours de formation supplémentaires décrits ci-dessus.

- 2 065 parcours de formation supplémentaires, tels que décrits ci-dessus, seront mis en œuvre en 2022, correspondant à un financement dédié de 14,450 M€.
- Ce financement est intégré à la convention financière annuelle 2022 du Pacte régional.
- Ce financement supplémentaire intègre d'éventuels frais de gestion, plafonnés, comme pour le Pacte initial, à 1 %.

Sur les publics jeunes, le retard pris dans la mise en œuvre des actions freinée par la crise sanitaire et économique – retard commun à l'ensemble des régions françaises – conduit à lisser sur 2021 et 2022 les 3 883 places additionnelles du plan #1 jeune1 solution.

5. Assurer le suivi et le pilotage des actions de formation supplémentaires au Pacte régional mentionnées dans le présent avenant et leur évaluation en lien avec le comité scientifique chargé de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences.

- Le suivi de la mise en œuvre de ces parcours de formation sera réalisé en CREFOP et par le comité de suivi partenarial du Pacte.
 - Le tableau de bord mensuel des entrées en formation intégrera, à partir de janvier 2022, un suivi des entrées en formation des demandeurs d'emploi de longue durée ;

- Les modalités de suivi des actions de formation « sur mesure » seront définies en CREFOP et par le comité de suivi partenarial du Pacte.

6. Proroger en 2023 les engagements conclus au titre du Pacte régional.

Les engagements réciproques de l'État et de la Région dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 sont poursuivis sur 2023 :

- L'État et la Région prorogent leur Pacte régional d'une année supplémentaire, en 2023 ;
- Le montant additionnel de l'État en 2023, au titre de cette prorogation, est de 79 M€. Ce montant correspondant à la moyenne annuelle du montant additionnel sur la période 2019-2022, hors plan #1jeune1solution et hors plan de réduction des tensions de recrutement et au report de la sous-consommation du Pacte régional en 2020 (liée à la crise sanitaire) ;
- La Région s'engage à maintenir son socle financier de dépenses pour la formation des personnes en recherche d'emploi en 2023 ;
- Les signataires s'engagent à mettre en œuvre en 2023 les actions prévues au titre du Pacte régional 2019-2023 et à respecter l'équilibre des montants financiers entre les trois axes d'intervention du Pacte régional.

À Orléans, le

Madame Régine ENGSTRÖM
Préfète de la Région
Centre-Val de Loire

François BONNEAU
Président du Conseil régional du
Centre-Val de Loire